

Décision

Générale

colonial

Décision n° n°2 divers

n°2

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

20 novembre 1923

Numéro JO

n° 324 du 30/11/1923

Date du numéro

30 novembre 1923

TEXTE INTÉGRAL

M. Dupont, commis des douanes, est chargé de la traduction des documents écrits où anglais, H recevra à ce tre l'allocation de 300 francs par ati prevue a budget